

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 254 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Adhésion de la Ville de Marseille à l'association Small Islands Organisation (SMILO Sustainable islands), pour l'année 2020 et suivantes - Versement d'une cotisation - Engagement vers un processus de labellisation île Durable pour le territoire de l'archipel du Frioul.

20-36008-DM

UAGP

- 0 -

Madame la Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et des plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°10/1088/DEVD du 6 décembre 2010, le Conseil Municipal a engagé Marseille dans une politique ambitieuse en faveur de la préservation et de la valorisation de la mer et du littoral.

Depuis 2008, le Conservatoire du Littoral développe un ensemble de programmes et d'initiatives de coopérations entre territoire insulaire, pour partager des expériences au sujet des problématiques insulaires et des modes de gestion associés mis en œuvre dans les différents cadres socioculturels de chaque pays.

Constat étant que les sites insulaires, dont font partie les îles de Marseille, sont des espaces singuliers et fragiles, dont une gestion pratique et durable permet d'assurer la préservation et la valorisation. Les actions de gestion, d'échanges et de capitalisation d'expériences et d'expertises se sont développées dans le cadre des programmes pour les Petites Îles de Méditerranée (PIM) et l'Initiative Îles Durables.

Les archipels de Riou et du Frioul à Marseille, représentatifs de l'écologie méditerranéenne et dont les espaces naturels sont classés en cœur de Parc National des Calanques ont été intégrés aux réseaux PIM et Initiative Îles Durables. Leur gestion ayant été reconnue comme exemplaire par l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels, aux niveaux européen et méditerranéen, cette reconnaissance a permis à la Ville de Marseille d'être choisie pour accueillir des formations et colloques internationaux sur ce sujet, et d'être associée à des projets portés par le Conservatoire du Littoral, le réseau MedPAN, le Fond Français pour l'Environnement Mondial, ou l'Agence Française pour le Développement.

Par délibération n°15/1185/DDCV du 16 décembre 2015, la Ville de Marseille a approuvé un partenariat avec le Conservatoire du Littoral pour « l'Initiative Îles Durables ». En ce sens, le 29 octobre 2015, le Maire de Marseille en exercice, Jean-Claude Gaudin, signait la déclaration pour le développement durable des petites îles, adhérant ainsi à la philosophie du programme et à son réseau d'îles.

Emanant du Conservatoire du littoral, le programme de coopération SMILO (ex : Initiative Îles Durables) est porté par l'association française du même nom : l'ONG Small Islands Organisation (SMILO), créée le 7 décembre 2016. SMILO permettant la coopération des territoires insulaires, la mobilisation de partenaires experts techniques mais aussi financiers pour mobiliser des fonds de subventionnement qu'un Etablissement Public de l'Etat n'a pas vocation à recevoir. Il accompagne les petites îles vers une gestion durable, pour contribuer à un meilleur équilibre entre développement humain et protection de l'environnement sur les îles. SMILO exerce ses activités majoritairement sur des petites îles (<150km²), sans pont et détachées du continent à marée basse, habitées ou non, protégées ou non et de toutes mers ou océans.

A travers plusieurs outils comme l'appui à la planification, à la mise en œuvre d'opérations de gestion, la mise en réseau et coopération entre pairs, la valorisation de bonnes pratiques et de solutions innovantes, des investissements ciblés, un processus de certification ; SMILO accompagne des projets de territoires intégrés et concertés sur les thématiques suivantes : eau, énergie, déchets, écosystèmes terrestres et marins, biodiversité, paysages, développement socio-économique et culturel, aménagement du territoire.

La démarche SMILO se concrétise via un processus de labellisation « Ile Durable », reconnaissance internationale des territoires insulaires qui s'engagent pour un développement humain, résilient, compatible avec l'environnement au travers d'actions locales en faveur d'une gestion intégrée. En 2020, 18 îles, réparties dans quatre zones géographiques, sont engagées dans un processus de labellisation en Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Océan Indien et Océan Pacifique.

Actuellement en phase de développement jusqu'en 2021, SMILO accompagne, promeut et mutualise les dynamiques insulaires d'une trentaine d'îles à travers le monde, pour accompagner et reconnaître les bonnes pratiques de gestion. A ce titre, elle est responsable de l'animation d'un réseau d'échanges entre îles, du suivi des opérations et de la capitalisation et mutualisation de bonnes pratiques adaptées au contexte insulaire. A terme, l'association a vocation à poursuivre la reconnaissance et la valorisation du label « Ile Durable » qu'elle développe et à étendre le réseau d'îles.

A proximité de Marseille, les îles pilotes du programme SMILO sont les suivantes : îles du levant, de Sainte Marguerite et Saint Honorat (baie de Cannes) et de Porquerolles. L'île de Porquerolles étant située, comme celle du Frioul, en cœur de Parc National.

Partenaire privilégié depuis la mise en place de cette initiative, la Ville de Marseille souhaite poursuivre son engagement, dans un premier temps, en adhérant à l'association SMILO et dans un second temps, en s'engageant dans un processus visant une labellisation « Ile Durable » pour le territoire insulaire de l'archipel du Frioul (îles de Pomègues et Ratonneau), dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille, en développant un ou plusieurs projets, qu'il convient aujourd'hui de définir à travers la constitution d'un comité insulaire.

Pour la Ville de Marseille, adhérer au programme SMILO permettra concrètement de bénéficier, dans le cadre de développement de projets de territoire durable :

- d'un réseau d'échange favorisant la coopération et la mise en commun des connaissances, des compétences et permettant le renforcement des capacités de chacun des territoires ;

- d'un vivier d'experts mobilisables pour répondre aux enjeux identifiés localement ;

- d'un label pour encourager et valoriser les projets sur les thématiques de la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel, d'une plateforme pour mutualiser et diffuser les expériences ;

- de nouveaux partenariats à travers un réseau d'îles mondial, et le développement de la connaissance et des savoirs, un rayonnement à l'international.

L'adhésion de la Ville de Marseille à l'association SMILO et son programme de labellisation implique les engagements suivants à différents stade de projet :

- la constitution d'un comité insulaire du Frioul, organe de liaison avec le secrétariat de SMILO, réunissant les principaux acteurs de l'île autour d'une vision commune et partagée. Il devra être composé à minima : de représentants des institutions publiques locales (propriétaires et gestionnaires du territoire et/ou d'aires protégées) ; d'une association implantée localement ; de représentants des principales filières économiques de l'île ;

- la signature d'un contrat de coopération, correspondant à la candidature officielle de l'île pour être labellisée « Ile Durable » ;

- l'élaboration par le comité insulaire assisté par le bureau SMILO, d'un diagnostic et d'un plan stratégique de l'île, en perspective d'engager des projets pour instaurer des pratiques durables et aboutir à la labellisation de l'île ;

- l'évaluation intermédiaire, par un rapporteur de la commission d'évaluation de SMILO permettant d'une part de certifier que l'île est active dans un processus de labellisation et d'autre part, la reconnaissance des efforts déjà accomplis par l'île. A ce stade l'île pourra éventuellement obtenir un prix sectoriel ;

- la mise en œuvre du ou des projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan stratégique afin d'améliorer sa durabilité. A ce stade l'île peut accéder au fonds pour les îles afin de financer des opérations permettant l'atteinte d'objectifs prioritaires ;

- l'évaluation finale (lorsque l'île a atteint l'ensemble des objectifs prioritaires fixés dans son plan stratégique), permet et la demande d'obtention du label « Ile Durable », valable 5 ans. Chaque année, elle devra effectuer un rapport d'activité indiquant les efforts réalisés sur les thématiques SMILO. Ainsi la démarche SMILO est une démarche d'amélioration continue.

Il est donc proposé au présent Conseil Municipal :

- de concrétiser l'engagement depuis octobre 2015, de la Ville de Marseille en tant que partenaire expert et fondateur de l'initiative Iles Durables en adhérant officiellement à l'association Small Islands Organisation (SMILO, Sustainable islands), et en approuvant le versement de la cotisation afférente pour l'année 2020 et suivantes ;

- d'approuver l'engagement de la Ville de Marseille dans un processus de projet SMILO, pour le territoire insulaire du Frioul, visant à la labellisation « Ile Durable » en développant un ou plusieurs projets qu'il convient encore, à ce jour, de définir au sein d'un comité insulaire à constituer ;

- de verser une cotisation financière annuelle pour l'année 2020 et suivantes, représentant 1000 euros pour l'année en cours ;

- de permettre l'intervention, pour leur expertise, de certains élus et/ou agents municipaux dans des formations, ateliers de travail et colloques SMILO en représentation de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°10/1086/DEVD DU 6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°15/1185/DDCV DU 16 DECEMBRE 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association Small Islands Organisation (SMILO Sustainable islands) pour l'année 2020 et suivantes.
- ARTICLE 2** Est approuvé le versement de la cotisation afférente pour l'année 2020 et suivantes.
- ARTICLE 3** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits 2020 et suivants - nature 6281 – fonction 830 - code action 16114596 gérés par la Direction de la Mer - code service 45503. Le versement se fera sur production d'une lettre d'approbation de l'adhésion par le Bureau de l'Association SMILO.
- ARTICLE 4** Est approuvé le principe d'engagement de la Ville de Marseille dans un processus de projet SMILO, pour le territoire insulaire du Frioul, visant le label « Ile Durable ».
- ARTICLE 5** Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer tout document afférent et à solliciter les aides financières.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
MER, DU LITTORAL, DE LA BIODIVERSITÉ
MARINE ET DES PLAGES
Signé : Hervé MENCHON**